



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

Le bâtonnier

M. Rohulla Qarizada
Président
Association indépendante du Barreau Afghan

Paris, le 26 novembre 2013

Monsieur le Président,

Je vous écris au nom de l'Ordre des avocats de Paris, représentant près de 25000 avocats, pour vous faire part de ma consternation suite à la lecture de nombreux articles faisant part d'un possible retour à la lapidation pour les couples adultérins en Afghanistan.

La consternation a rapidement fait place au choc lorsque votre nom est apparu comme membre de la Commission soutenant cette réforme pénale ! Je vous lis : « *Nous travaillons sur un projet de code pénal de la charia prévoyant que la lapidation sera la sanction de l'adultère s'il est confirmé par quatre témoins oculaires* ».

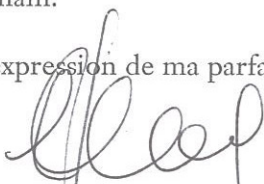
Il m'est extrêmement difficile d'imaginer que vous ayez pu tenir de tels propos, vous qui collaborez étroitement avec de nombreux barreaux étrangers dont le barreau français. En effet, cet été, vous avez signé une convention de coopération avec le Conseil National des Barreaux.

J'appelle son Président, M. Jean-Marie Burguburu, à suspendre immédiatement cet accord, auquel le Barreau de Paris ne saurait en aucun cas être associé.

Je vous demande, Monsieur le Président, publiquement et très officiellement, de bien vouloir immédiatement renoncer à soutenir une réforme aussi barbare qu'obscurantiste, qui renvoie votre pays aux heures les plus sombres de son histoire et, ne fera qu'isoler l'Afghanistan en pleine transition politique.

Vous comprendrez dans ces circonstances et tant qu'il n'y aura pas de démenti officiel de votre part, que je ne souhaite pas donner suite à l'invitation que je vous ai adressée pour la Rentrée solennelle du Barreau de Paris le 6 décembre prochain.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Christiane Féral-Schuhl